

TRAINHARD Classic JUNIOR

SOUVENIR

ANTONIN
LANDRÉ

Dimanche 7 juillet 2019



<https://trainhard-classic.com>



LE MOT DE BIENVENUE

Bienvenue à la 1^{ère} édition de la TRAINHARD Classic en souvenir d'Antonin Landré

Le 25 juillet dernier, tous les supporters et sympathisants du cyclisme creusotin ont été anéantis par la terrible nouvelle. Antonin Landré venait de perdre la vie sur la route, alors qu'il rejoignait le lieu de rassemblement pour un entraînement de son club Creusot Cyclisme.

Nous avons été terrassés par ce drame au plus profond de nous-mêmes et touchés à vie par la disparition d'Antonin, notre jeune espoir qui avait encore tant à donner à son sport favori !

Nous avons alors tous puisé, au cœur même des immenses qualités d'Antonin, les ressources nécessaires afin de poursuivre la route pour notre passion collective, le cyclisme.

Organiser une grande épreuve d'envergure nationale en souvenir d'Antonin est vite devenu une évidence : proposer aux meilleurs juniors français de se mesurer sur les routes et chemins qu'il empruntait lors de ses entraînements, un nouveau challenge.

Antonin avait une devise : « train hard »...

« TRAINHARD Classic » sera donc le nom de l'épreuve qui vous accueillera en souvenir d'Antonin, en espérant qu'elle nous permette de découvrir de jeunes talents, avec lesquels Antonin aurait tant aimé

sportivement batailler.

La « TRAINHARD Classic » innovera aussi par son parcours varié et ses quelques tronçons « chemin de terre » pour amener du piment et de la diversité à l'épreuve, tel que l'aurait souhaité Antonin.



Que tous les partenaires qui nous ont soutenus dans ce nouveau challenge soient remerciés : la région Bourgogne Franche-Comté, le département de Saône-et-Loire, la Communauté Urbaine Le Creusot / Montceau, les partenaires privés, les bénévoles, les supporters, les associations, les amis. A toutes et à tous, nous adressons un grand merci de nous avoir rejoints pour nous permettre, par vos soutiens financiers, logistiques et humains, de proposer ce rendez-vous qui nous fera, chaque année, rester intimement proche d'Antonin.

A sa maman Cathy, son papa Sébastien, sa sœur Fanny, nous redisons toute notre affection.

A tous les concurrents et suiveurs, nous souhaitons la bienvenue à cette première édition de la « TRAINHARD Classic » qui, nous l'espérons, vous séduira.

*Pour le Comité d'Organisation
son Président
Bruno Chaignon*

SOMMAIRE

Le Comité d'organisation	Page 4
Les détails de l'organisation	Page 5
Etape 1 : Le Creusot ---> Le Creusot	Pages 6 et 7
Etape 2 : Le Breuil ---> Le Breuil	Pages 8 à 12
Le règlement de l'épreuve	Pages 14 et 15

INFOS PRATIQUES

Hôpital
Hôtel Dieu, 175 rue Maréchal Foch, 71200 Le Creusot
Tél : 03 85 77 20 00

MERCI AUX COLLECTIVITES PARTENAIRES



LE MOT DU SPEAKER

Pour toi, Antonin...



S'il y a une épreuve que je n'aurais jamais souhaité commenter, c'est bien la TRAINHARD Classic 2019...

J'ai eu le bonheur en 35 ans de carrière et 25 circuits de Saône-et-Loire, de rencontrer une famille tellement extraordinaire - celle de Sébastien et Cathy Landré, Fanny et Antonin - qu'il m'aurait été impossible de ne pas répondre favorablement au Président Bruno Chaignon, et à cette grande famille de Creusot Cyclisme.

Etre avec vous pour célébrer la mémoire d'Antonin est un grand honneur pour moi.

Je suis persuadé que tous ces jeunes coureurs, qui vont s'affronter sur l'épreuve, le feront avec la même pensée que nous tous : qu'il soit fier de nous.

A vous Sébastien, Cathy, Fanny, et à toute votre famille et vos amis, sachez que tous mes commentaires seront chargés d'une profonde et sincère émotion.

A jamais dans nos coeurs Antonin,
CHAMPION TU RESTERAS.

Gérard Desbouys
la voix de la TrainHard Classic 2019

LE MOT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le dimanche 7 juillet prochain, l'émotion sera grande au départ de la TRAINHARD Classic, que Creusot Cyclisme a souhaité organiser en souvenir d'Antonin Landré, son jeune espoir tragiquement disparu l'an dernier, sur son vélo, s'adonnant à sa passion, en se rendant sur son lieu d'entraînement.

L'onde de choc fut terrible, pour ses parents et sa famille bien sûr, pour son club évidemment, mais aussi pour tous ses camarades Cadets, pour tout le cyclisme régional et bien au-delà. Ainsi, un hommage lui fut rendu au départ de chaque épreuve organisée en Bourgogne Franche-Comté dans les jours qui ont suivi sa disparition, mais aussi avant le départ du Critérium de Dijon avec les professionnels, et enfin un instant de recueillement fut observé au départ du Championnat de France Cadets, en Bretagne. Nous avons alors

rappelé qu'Antonin aurait été au départ de ce Championnat, car il avait forcément sa place dans la sélection régionale. Rappelons qu'il était alors Champion de Saône-et-Loire des Cadets en titre...

Mais, émotion ne veut pas dire abattement... ainsi, son club a su réagir avec courage et, avec l'appui des parents d'Antonin, a décidé d'organiser une magnifique épreuve à sa mémoire. Nous ne pouvons qu'applaudir.

Ainsi est née la TRAINHARD Classic (train hard, s'entraîner dur, une expression favorite d'Antonin) réservée à la catégorie Juniors dans laquelle Antonin aurait évolué cette année si le sort tragique n'en avait pas décidé autrement.

Alors, place au sport, qui doit retrouver tous ses droits, pour cette course au format original qui va rencontrer un franc succès : deux tronçons avec un classement général, un beau parcours avec quelques chemins de terre.

Et nul doute qu'Antonin sera aux côtés du vainqueur, mais aussi de chacun des concurrents, des organisateurs, des bénévoles, des spectateurs pour cette journée qui s'annonce belle.

Gilles Zoppi
Président du Comité Régional de Cyclisme de Bourgogne Franche-Comté
Membre du Conseil Fédéral de la FFC
Vice-président de la Commission Nationale Cyclisme pour Tous



COMITE D'ORGANISATION

Epreuve par tronçons Classe NATIONALE JUNIOR (1.14)

Président : Bruno Chaignon *e-mail : brchaignon@orange.fr* tél : 06 14 54 03 14

RELATIONS AVEC LES ÉQUIPES

Steve Guillemillot *e-mail : steve.guillemillot71@gmail.com* tél : 06 61 50 34 79

AUTORISATIONS - DÉCLARATIONS

René Grillot *e-mail : grillot.rene@bbox.fr* tél : 06 98 44 61 35

RELATIONS COLLÈGE ARBITRAL

Thierry Mâle *e-mail : thierry.male@wanadoo.fr* tél : 06 89 12 37 08
Christian Courrège *e-mail : ccourrege@cegetel.net* tél : 06 35 92 43 78

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Bruno Chaignon *e-mail : brchaignon@orange.fr* tél : 06 14 54 03 14

RELATIONS PUBLIQUES - COMMUNICATION

Presse :

Steve Guillemillot *e-mail : steve.guillemillot71@gmail.com* tél : 06 61 50 34 79

Plaquette :

Liliane Astier *e-mail : liliane.astier.com@gmail.com* tél : 07 60 83 50 42

Site internet :

Sébastien Landré *e-mail : sebastien.landre@laposte.net* tél : 06 87 61 63 07

Protocole :

Nathalie Rizet *e-mail : taxirizetph@gmail.com* tél : 06 71 48 53 25

Invités :

Bruno Chaignon *e-mail : brchaignon@orange.fr* tél : 06 14 54 03 14

SÉCURITE - SIGNALEURS

Steve Guillemillot *e-mail : steve.guillemillot71@gmail.com* tél : 06 61 50 34 79
Philippe Rizet *e-mail : taxirizetph@gmail.com* tél : 06 07 53 76 62

COMMISSION TECHNIQUE

Installations - Matériels :

Cédric Charles *e-mail : cdrik-charles@orange.fr* tél : 06 60 70 54 23

Christophe Duband

Didier Vauchey

Flotte Véhicules :

Jean-Michel Guyon *e-mail : jeanmiguyon@free.fr* tél : 07 60 83 50 42

Radio Course :

Christian Courrège *e-mail : ccourrege@cegetel.net* tél : 06 35 92 43 78

Flotte motos :

Philippe Badia *e-mail : badia.philippe@free.fr* tél : 06 24 46 14 99

LES DÉTAILS DE L'ORGANISATION

Samedi 6 juillet - PERMANENCE ACCUEIL DES EQUIPES

Site Universitaire Condorcet, entrée Nord-Est, rue de l'université, 71200 Le Creusot
Accueil des équipes : de 15 h 00 à 18 h 30, parking face au site universitaire
Formalités administratives et logistiques

Samedi 6 juillet - HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Château du Breuil, 142 rue du Creusot, Le Breuil (Hébergement gratuit pour les 10 premières équipes engagées)
Répartition des hébergements : de 16 h 00 à 19 h 00 - Dîner des équipes et bénévoles : de 19 h 30 à 21 h 30

Dimanche 7 juillet - PERMANENCE ACCUEIL DES EQUIPES

Site Universitaire Condorcet, entrée Nord-Est, rue de l'Université, Le Creusot
Accueil des bénévoles : à partir de 7 h 30
Accueil des équipes : de 8 h 00 à 8 h 45
Réunion du collège arbitral : de 8 h 30 à 9 h 00
Réunion des directeurs sportifs : de 9 h 00 à 9 h 30

Dimanche 7 juillet - HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Château du Breuil, 142 rue du Creusot, Le Breuil : petit-déjeuner des équipes hébergées : de 7 h 30 à 8 h 30
Salle du Morambeau, route de couches, Le Breuil : déjeuner des équipes, bénévoles et arbitres : de 11 h 45 à 14 h 00 (priorité sera donnée aux équipes)

PARCOURS - 1^{ER} TRONÇON OUVERTURE : LE CREUSOT - LE CREUSOT

LE CREUSOT

Avenue de l'Europe (arrivée/départ face dépôt de La Poste),
Rue de la Fonderie,
Rue de Longwy,
Rue Chaptal,
Rue Hélène Boucher,
Avenue de l'Europe,
Circuit de 3,3 km à parcourir 12 fois soit 39,6 km de course en circuit

Départ fictif : 10 h 00 **Départ réel lancé : 10 h 10**

Présentation et signature de départ : avenue de l'Europe, Car Podium de 8 h 30 à 9 h 30

Départ : avenue de l'Europe à 10 h 00

Arrivée prévue : vers 11 h 11, avenue de l'Europe, Car podium

Car podium protocolaire : dès l'arrivée, avenue de l'Europe

Contrôle antidopage : vestiaire stade des Riaux, Le Creusot

Douches Sanitaires : complexe sportif des Riaux

Parking des voitures officielles : contre-allée site universitaire / BSE

Parking des véhicules Equipes et Directeurs sportifs : parking rue de l'Université

PARCOURS - 2^{ÈME} TRONÇON : LE BREUIL - LE BREUIL

LE BREUIL

Départ : 14 h 50, route de Couches, face à l'esplanade Jean-Baptiste Dumay

Réunion Commissaires : 14 h 00 - salle Jean-Baptiste Dumay

Présentation et Signature de départ : 14 h 15 - 14 h 45

Appel des coureurs : 14 h 45 - Podium protocolaire, route de Couches

Départ fictif : 14 h 50, podium protocolaire, route de Couches

Départ réel : 15 h 00, route de Marmagne (3,5 km en fictif)

Podium protocolaire - route de Couches

Arrivée : prévue vers 17 h 17, route de Couches, esplanade Jean-Baptiste Dumay

Permanence d'arrivée : salle Jean-Baptiste Dumay, rue Bel Air

Contrôle antidopage : salle Jean-Baptiste Dumay, vestiaires arbitre

Protocole : dès l'arrivée du dernier coureur - podium protocolaire - route de Couches

Réception finale avec présence obligatoire des différents lauréats : salle Jean-Baptiste Dumay, rue Bel Air

Voir détail itinéraire sur feuillets annexes

PARCOURS DETAILLE 1^{ER} TRONÇON LE CREUSOT

	Voies empruntées	kms	Horaire
DEPART - LE CREUSOT, D984 Avenue de l'Europe	Avenue de l'Europe	0,00	10h
Départ à proximité de l'entrée de la salle de sport L'Appart Fitness / La Poste	Avenue de l'Europe		
Car Avenue de l'Europe / Avenue Jean Monnet	Avenue de l'Europe	0,25	
Car Avenue de l'Europe / rue de la Fonderie	Rue de la Fonderie	0,30	
Car rue de la Fonderie / Rue de Longwy	Rue de Longwy	0,55	
Car rue de Longwy / rue de la Corderie	Rue de Longwy	0,60	
Car rue de Longwy / rue des Riaux / Allée Pierre de Coubertin	Rue de Longwy	0,85	
Car rue de Longwy / Route de Marmagne / rue Chaptal	Rue Chaptal	0,95	
Car rue Chaptal / Rue Hélène Boucher	Rue Hélène Boucher	2,10	
Passage à niveau !	Rue Hélène Boucher	2,35	
Car Rue Hélène Boucher / Avenue de l'Europe	Avenue de l'Europe	2,70	
Car Avenue de l'Europe / Rue de l'Université	Avenue de l'Europe	2,90	
Avenue de l'Europe - 1er passage sur la ligne	Avenue de l'Europe	3,30	10h05
2e Passage sur la ligne		6,60	10h10
3e Passage sur la ligne		9,90	10h15
4e Passage sur la ligne - Classements SPRINT - Bonifications		13,20	10h20
5e Passage sur la ligne		16,50	10h25
6e Passage sur la ligne		19,80	10h30
Car Av. de l'Europe-rue de la Fonderie - Classement MEILLEUR grimpeur MG3		20,10	
7e Passage sur la ligne		23,10	10h35
8e Passage sur la ligne - Classements SPRINT - Bonifications		26,40	10h40
9e Passage sur la ligne		29,70	10h45
10e Passage sur la ligne		33,00	10h50
Car Av. de l'Europe-rue de la Fonderie - Classement MEILLEUR grimpeur MG3		33,30	
11e Passage sur la ligne		36,30	10h55
12e Passage sur la ligne - ARRIVEE		39,60	11h00

PEUGEOT NOMBLOT, le partenaire du maillot des sprints

NOUVELLE PEUGEOT 508 SW

Partenaire de l'événement
Train Hard Classic Juniors

La 508
TRAIN HARD
Classic
le 07/07/19

NOMBLOT
MONTCEAU ET LE CREUSOT

📍 NOMBLOT MONTCEAU-LES MINES
58 avenue du Mal Leclerc
71300 MONTCEAU-LES-MINES
☎ 03 85 69 01 01

📍 NOMBLOT LE CREUSOT
2205 boulevard de l'Industrie
71200 LE CREUSOT
☎ 03 85 80 40 62

PEUGEOT

1^{ER} TRONÇON - LE CREUSOT BOUCLE INITIALE



**CREDIT MUTUEL, le partenaire du maillot
classement des grimpeurs**

Crédit  Mutuel

59 rue Maréchal Foch et 16 rue Jean Jaurès, LE CREUSOT

Vive le cyclisme !

Je suis très heureux d'être le parrain de cette nouvelle épreuve de Creusot Cyclisme. Ce club m'a accueilli en 2013, m'a formé et permis de devenir le coureur Élite

que je suis et de pouvoir envisager une carrière professionnelle.

Nous, coureurs cyclistes, avons tous été très affectés par la disparition d'Antonin.

Ce drame nous rappelle à quel point nous sommes vulnérables.

Je n'oublierai jamais la

générosité et l'attention de la famille Landré pour les jeunes coureurs cyclistes comme moi.

J'ai d'ailleurs été sacré champion de France du contre-la-montre junior avec une roue lenticulaire prêtée par le papa d'Antonin.

La passion du vélo nous anime tous.

**Louis Louvet,
champion de France CLM Junior 2015,
parrain de la TrainHard Classic**



PARCOURS DETAILLÉ 2^{ÈME} TRONÇON

LE BREUIL

	Voies empruntées	Communes	Km	Km/t	Horaires
T1	LE BREUIL, D984 route de Couches	D984	LE BREUIL		
	Départ FICTIF face à l'esplanade JB Dumay	D984	LE BREUIL		14h50
	Car D984/rue de Montcoy	rue de Montcoy	LE BREUIL		
	Car rue de Montcoy/D43 route d'Epinac	D43	LE BREUIL		
	Car D43 route d'Epinac/D61 route de Marmagne	D61	SAINT-FIRMIN		
	DEPART REEL route de Marmagne (3,5 kms de fictif)	D61	SAINT-FIRMIN	0	15h00
	Car D61/D361	D61	LE BREUIL	0,4	15h01
	Car D61/D431/rue Louis Pasteur	D61	LE BREUIL	2,4	15h04
	Car D61/D984 route de Couches	D984	LE BREUIL	2,7	15h04
	Car D984 route de Couches/route du bois de l'Auverne	Route de bois de l'Auvergne	LE BREUIL	3,2	15h05
	Car route du bois de l'Auverne/VC centre Leclerc	Route de bois de l'Auvergne	LE BREUIL	3,4	15h05
	Car route du bois de l'Auvergne/route du Pavillon	Route du Pavillon	LE BREUIL	4,7	15h07
	Car rte du bois de l'Auverne/rte du Pavillon/Ch des Pagnes/rue de l'Egalité	Rue de l'Egalité	LE BREUIL	4,8	15h07
	Car rue de l'Egalité/D290 rue du Creusot,	D290	LE BREUIL	5,1	15h08
	Car rue du Creusot/rue Pesselière	D290	LE BREUIL	6,1	15h09
	Car rue du Creusot/Avenue de Montvaltin	Avenue de Montvaltin	LE BREUIL	7,4	15h11
	Car Avenue de Montvaltin/D984 route de Couches	D984	LE BREUIL	7,5	15h11
Ligne d'arrivée - 1er passage (fin du 1er tour)	D984	LE BREUIL	8		15h12
T2	Car rue de Montcoy/Boulevard Saint-Cloud - Meilleur Grimpeur MG2	LE BREUIL	9,2	11,5	15h14
	Ligne d'arrivée - 2e passage (fin du 2e tour) - Classement SPRINT	LE BREUIL	19,5		15h30
T3	Ligne d'arrivée - 3e passage (fin du 3e tour)	LE BREUIL	31	11,5	15h48
T4	Car rue de Montcoy/Boulevard Saint-Cloud - Meilleur Grimpeur MG2	LE BREUIL	32,2	11,5	15h50
	Ligne d'arrivée - 4e passage (fin du 4e tour) - Classement SPRINT	LE BREUIL	42,5		16h05
(Tours 1 à 4 identiques)					
T5	puis Car D984/rue de Montcoy	rue de Montcoy	LE BREUIL	42,6	16h05
	Car rue de Montcoy/D43 route d'Epinac	D43	SAINT-FIRMIN	44	16h08
	Car D43 route d'Epinac/D61 route de Marmagne	D61	SAINT-FIRMIN	45,9	16h11
	Les Vernizeaux - Mesvrin	rue des Chevreux	SAINT-SERNIN	46,9	16h12
	Rue des Chevreux - Entrée secteur n°1 "Mesvrin"	rue des Chevreux	SAINT-SERNIN	47,1	16h12
	Car rue des Chevreux/Chemin du vieux Moulin - Sortie secteur n°1 "Mesvrin"	Chemin du vieux Moulin	SAINT-SERNIN	48	16h14
	Meilleur Grimpeur MG1	Chemin du vieux Moulin	SAINT-FIRMIN	48,8	16h15
	Car Chemin du vieux Moulin/route de Bouvier/route du pont	Route du Pont	SAINT-SERNIN	48,9	16h15
	Car route du pont/D43/route de St-Emiland	D43	SAINT-FIRMIN	49	16h15
	Les Chevreux	D43	SAINT-FIRMIN		
	Car D43 route d'Epinac/D61 route de Marmagne	D61	SAINT-FIRMIN	51,2	16h19
	Car D61/D361	D61	LE BREUIL	51,7	16h20
	Car D61/D431/rue Louis Pasteur	D61	LE BREUIL	53,7	16h23
	Car D61/D984 route de Couches	D984	LE BREUIL	54	16h23
	Car D984 route de Couches/route du bois de l'Auverne	Route de bois de l'Auvergne	LE BREUIL	54,5	16h24
	Car route du bois de l'Auverne/VC centre Leclerc	Route de bois de l'Auvergne	LE BREUIL	54,8	16h24
	Car route du bois de l'Auverne/route du Pavillon	Route du Pavillon	LE BREUIL	56	16h25
Car rte du bois de l'Auverne/rte du Pavillon/Ch des Pagnes/rue de l'Egalité	Rue de l'Egalité	LE BREUIL	56,1	16h25	
Car rue de l'Egalité/D290 rue du Creusot,	D290	LE BREUIL	56,4	16h27	
Car D290 rue du Creusot/rue St-Etienne - Entrée secteur n°2 "St-Etienne"	rue St-Etienne	LE BREUIL	56,7	16h27	
Car rue St-Etienne/rue Montplaisir	rue Montplaisir	LE BREUIL	57,4	16h28	
rue Montplaisir - Sortie secteur n°2 "St-Etienne"	rue Montplaisir	LE BREUIL	57,6	16h28	
Car rue Montplaisir/D290 rue du Creusot	D290	LE BREUIL	58,1	16h29	
Car rue du Creusot/Avenue de Montvaltin	Avenue de Montvaltin	LE BREUIL	59,3	16h31	
Car Avenue de Montvaltin/D984 route de Couches	D984	LE BREUIL	59,4	16h31	
Ligne d'arrivée - 5e passage (fin du 5e tour)	D984	LE BREUIL	59,9		16h32

PARCOURS DETAILLE 2^{ÈME} TRONÇON (SUITE)

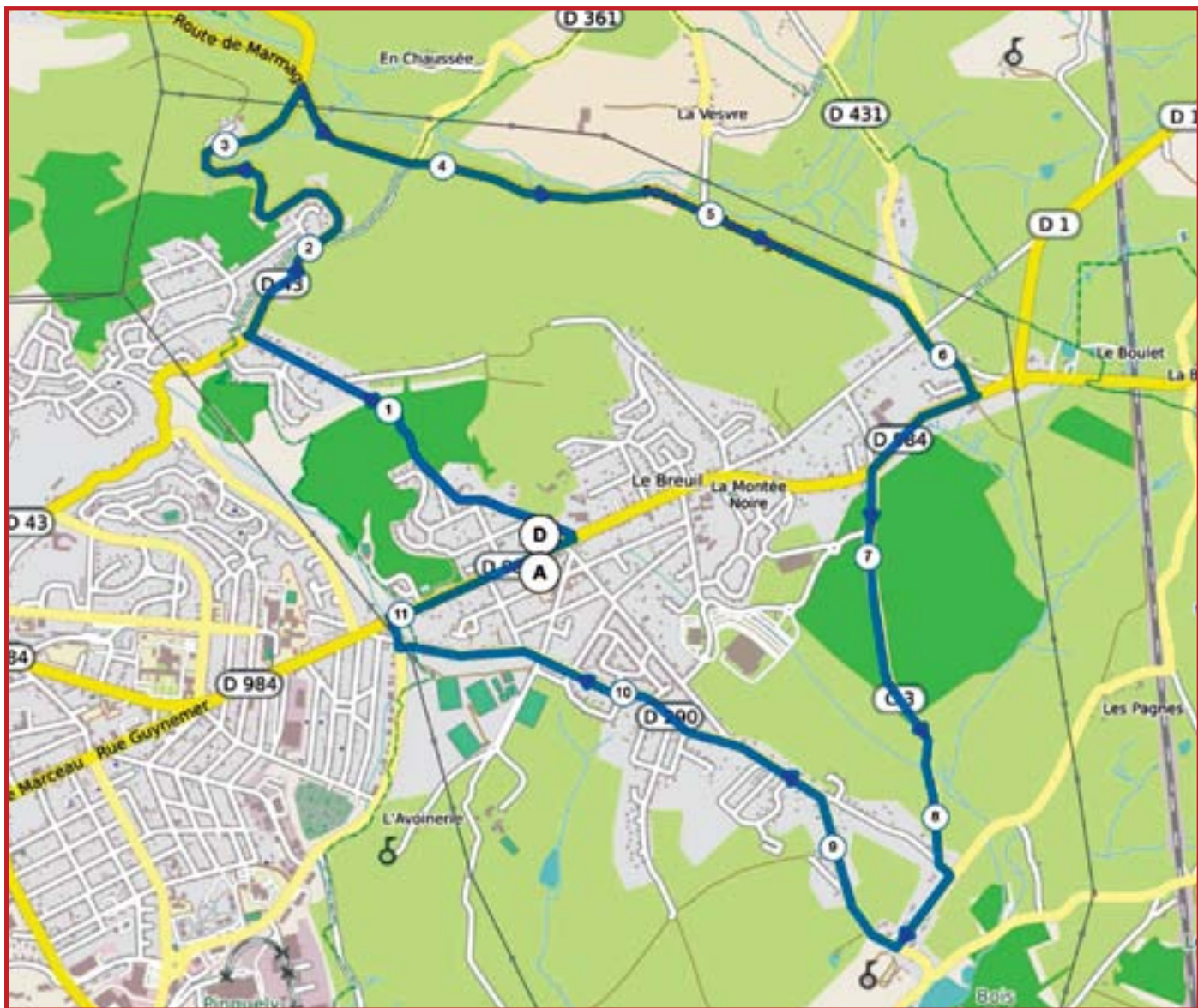
LE BREUIL

	Voies empruntées	Communes	Km	Km/t	Horaires
T6	puis Car D984/rue de Montcoy	LE BREUIL	60	12,1	16h32
	Car rue de Montcoy/D43 route d'Epinac	D43 LE BREUIL	61,4		16h33
	Car D43 route d'Epinac/D61 route de Marmagne	D61 LE BREUIL	63,3		16h37
	Car D61/D361	D61 LE BREUIL	63,8		16h38
	Car D61/D431/rue Louis Pasteur	D61 LE BREUIL	65,8		16h41
	Car D61/D984 route de Couches	D984 LE BREUIL	66,1		16h42
	Car D984 route de Couches/route du bois de l'Auverne	Route de bois de l'Auvergne LE BREUIL	66,6		16h43
	Car route du bois de l'Auverne/VC centre Leclerc	Route de bois de l'Auvergne LE BREUIL	66,8		16h43
	Car route du bois de l'Auverne/route du Pavillon	Route du Pavillon LE BREUIL	68,1		16h46
	Car rte du bois de l'Auverne/rte du Pavillon/Ch des Pagnes/rue de l'Egalité	Rue de l'Egalité LE BREUIL	68,2		16h46
	Car rue de l'Egalité/D290 rue du Creusot,	D290 LE BREUIL	68,5		16h46
	Car D290 rue du Creusot/rue St-Etienne - Entrée secteur n°3 "St-Etienne"	rue St-Etienne LE BREUIL	68,8		16h47
	Car rue St-Etienne/rue Montplaisir	rue Montplaisir LE BREUIL	69,5		16h48
	rue Montplaisir - Sortie secteur n°3 "St-Etienne"	rue Montplaisir LE BREUIL	69,7		16h48
	Car rue Montplaisir/D290 rue du Creusot	D290 LE BREUIL	70,2		16h48
	Car rue du Creusot/Avenue de Montvaltint	Avenue de Montvaltint LE BREUIL	71,4		16h50
	Car Avenue de Montvaltint/D984 route de Couches	D984 LE BREUIL	71,5		16h50
Ligne d'arrivée - 6e passage (fin du 6e tour) - Classement SPRINT	D984 LE BREUIL	72	16h51		
T7	puis Car D984/rue de Montcoy	rue de Montcoy LE BREUIL	72,1	16,8	16h51
	Car rue de Montcoy/D43 route d'Epinac	D43 SAINT-FIRMIN	73,5		16h54
	Car D43 route d'Epinac/D61 route de Marmagne	D61 SAINT-FIRMIN	75,4		16h56
	Les Vernizeaux - Mesvrin	rue des Chevreaux SAINT-SERNIN	76,4		16h58
	Rue des Chevreaux - Entrée secteur n°4 "Mesvrin"	rue des Chevreaux SAINT-SERNIN	76,6		16h58
	Car rue des Chevreaux/Chemin du vieux Moulin - Sortie secteur n°4 "Mesvrin"	Chemin du vieux Moulin SAINT-SERNIN	77,5		16h59
	Meilleur Grimpeur MG1	Chemin du vieux Moulin SAINT-FIRMIN	78,3		17h00
	Car Chemin du vieux Moulin/route de Bouvier/route du pont	Route du Pont SAINT-SERNIN	78,4		17h01
	Car route du pont/D43/route de St-Emiland	D43 SAINT-FIRMIN	78,5		17h01
	Les Chevreaux	D43 SAINT-FIRMIN			
	Car D43 route d'Epinac/D61 route de Marmagne	D61 SAINT-FIRMIN	80,7		17h04
	Car D61/D361	D61 LE BREUIL	81,2		17h05
	Car D61/D431/rue Louis Pasteur	D61 LE BREUIL	83,2		17h08
	Car D61/D984 route de Couches	D984 LE BREUIL	83,5		17h08
	Car D984 route de Couches/route du bois de l'Auverne	Route de bois de l'Auvergne LE BREUIL	84		17h09
	Car route du bois de l'Auverne/VC centre Leclerc	Route de bois de l'Auvergne LE BREUIL	84,3		17h10
	Car route du bois de l'Auverne/route du Pavillon	Route du Pavillon LE BREUIL	85,5		17h11
	Car rte du bois de l'Auverne/rte du Pavillon/Ch des Pagnes/rue de l'Egalité	Rue de l'Egalité LE BREUIL	85,6		17h12
	Car rue de l'Egalité/D290 rue du Creusot,	D290 LE BREUIL	85,9		17h12
	Car rue du Creusot/rue Pesselière	D290 LE BREUIL	86,9		17h14
Car rue du Creusot/Avenue de Montvaltint	Avenue de Montvaltint LE BREUIL	88,2	17h16		
Car Avenue de Montvaltint/D984 route de Couches	D984 LE BREUIL	88,3	17h16		
Ligne d'arrivée - ARRIVEE - 7e passage (fin du 7 tour)	D984 LE BREUIL	88,8	17h17		

2^{ÈME} TRONÇON - LE BREUIL BOUCLE INITIALE



9531004 | Cyclisme - Route | #TrainHard Classic: Boucle Initiale
Le Breuil -> Le Breuil
11.54 km 146 m 146 m 328 m 412 m



CYCLES BOYER, le partenaire du classement du KM 16

CYCLES BOYER



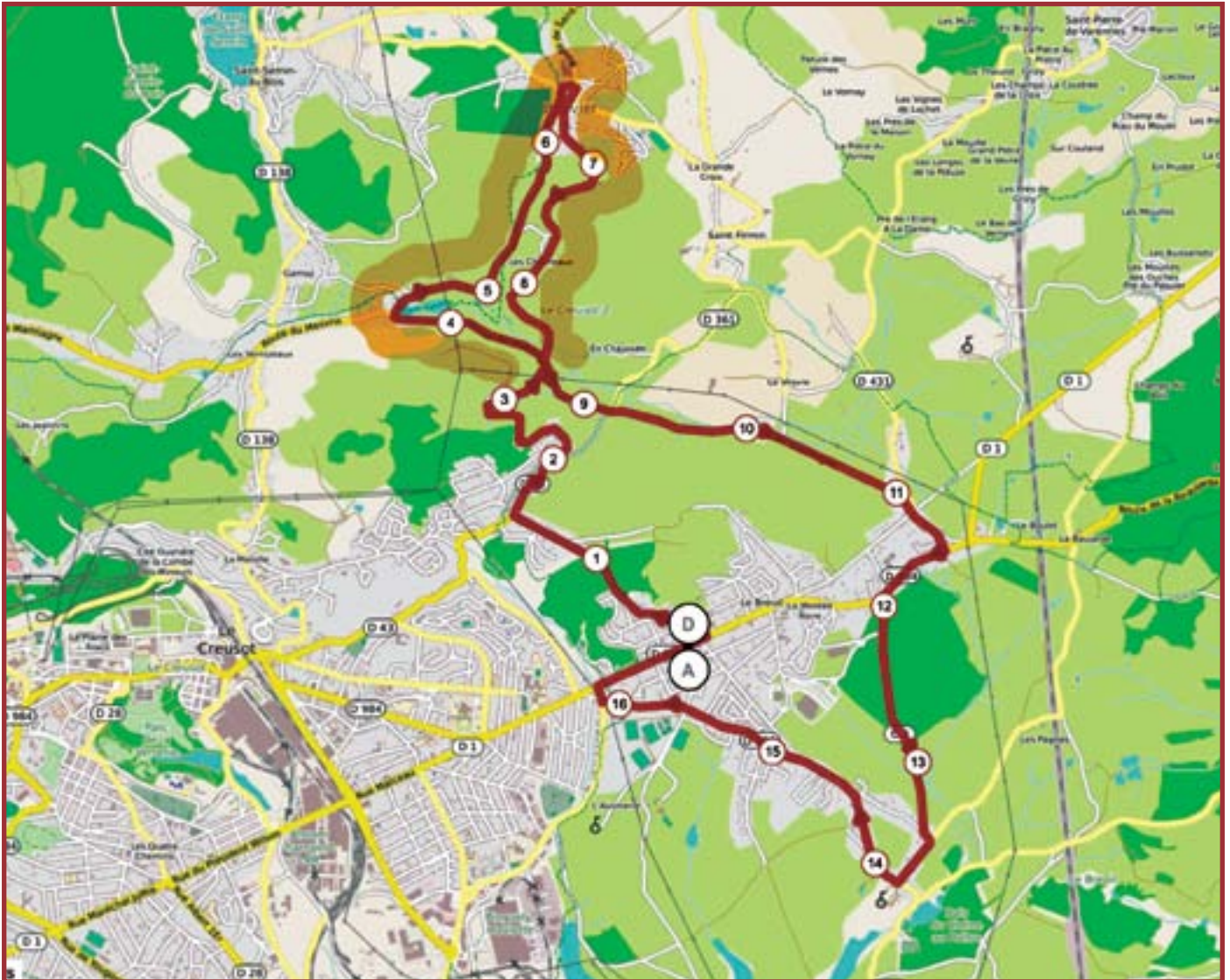
AUTO - VÉLO - SCOOTER

71450 BLANZY - 03 85 68 00 02

2^{ÈME} TRONÇON - LE BREUIL BOUCLE INITIALE + MESVRIN



9531033 | Cyclisme - Route | #TrainHard Classic: Boucle C
(Initiale+Mesvrin)
Le Breuil -> Le Breuil
16.806 km 226 m 226 m 329 m 412 m



Les établissements PRIOR, le partenaire du classement général



Rue Maréchal Joffre,
71710 MONTCENIS

2^{ÈME} TRONÇON - LE BREUIL BOUCLE INITIALE + ST ETIENNE



9531017 | Cyclisme - Route | #TrainHard Classic: Boucle D
(Initiale+St-Etienne)
Le Breuil -> Le Breuil
12.013 km t 150 m ▲ 150 m ▲ 329 m ▲ 412 m



ESPACE
Aubade
SANITAIRE . CARRELAGE . CHAUFFAGE

Industeel

 **COMPTOIR DES FERS**

Comptoir des Fers, rue Georges Derrien
71100 CHALON-SUR-SAONE



ArcelorMittal

CLASSEMENT - GRILLE DE PRIX

DOTATIONS - CLASSEMENTS - PRIMES

1^{er} et 2^{ème} Tronçon**

Grille 228/20 - 46, 34, 27, 23, 18, 16, 13, 11, 7, 5, 4, 3, 3, 3, 3, 3, 3, 2, 2, 2 euros

Classement Général*

Grille 540/20 - 109, 80, 65, 54, 44, 38, 30, 25, 16, 11, 9, 8, 8, 8, 7, 6, 6, 6, 5, 5 euros

*Par addition des temps des deux tronçons ** Prix réglés sur place sauf classement général

Meilleur Grimpeur

70, 50, 30, 20, 10 euros

Sprints

70, 50, 30, 20, 10 euros

CLASSEMENTS ANNEXES - PRIMES

Classement du km 16 à chaque tronçon

Trophée Souvenir Antonin Landré

Classement par équipe

Trophée Souvenir Antonin Landré à l'issue du tronçon 2 remis en jeu à chaque édition

MONTANT TOTAL DES PRIX ET PRIMES : 1 356 EUROS

CLASSEMENT GENERAL



MEILLEUR GRIMPEUR



SPRINTS



LE CLUB DES PARTENAIRES

APVS Sonorisation Vidéo, 101 rue Maréchal Foch, Le Creusot
Boulangerie Pâtisserie Eric Durque, 17 rue Jean Jaurès, Le Creusot
Carrosserie Labruyère, 1279 avenue de Montvaltin, Le Creusot
CIMM Immobilier, 4 rue Jean Jaurès, Le Creusot
Creusot Ambulance, 1159 avenue de Montvaltin, Le Creusot
Entreprise Guagenti Père et Fils, 8 ter rue de la Victoire, Le Breuil
Hôtel Restaurant La Belle Epoque, 7 place Schneider, Le Creusot
Intersport, 81 avenue de la République, Le Creusot
Quentin Betto Traiteur, 9 route de Couches, Le Breuil
Restaurant Le Montcenis, 2 place du Champ de Foire, Montcenis
Riviera Fleurs, 19 rue Maréchal Leclerc, Le Creusot
SARL Traiteur Michel, 2 rue Albert 1^{er}, Le Creusot

LE RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : Organisation

La «TRAINHARD Classic 2019» souvenir Antonin Landré est organisée par - Creusot Cyclisme, Immeuble des Sociétés, 11 rue Saint Henri, 71200 Le Creusot - sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve se dispute le dimanche 7 juillet 2019 en deux tronçons.

ARTICLE 2 : Participation

Cette épreuve Fédérale Junior (1.14) par équipes de 6 (avec un minimum de 4 coureurs) est ouverte aux :

- Equipes étrangères régionales (3 maximum)
- Clubs FFC, Pôles et ententes de clubs, Sélections départementales et régionales
- Equipes mixtes (coureurs issus de 2 clubs différents maximum, sous un même maillot, club d'appartenance non déjà représenté au départ.

- PAS D'ENGAGEMENT INDIVIDUEL

En aucun cas, une équipe pourra prendre le départ avec moins de 4 coureurs.

ARTICLE 3 : Engagements

Le bulletin d'engagement, accompagné d'un chèque de 10€ par coureur à l'ordre de Creusot Cyclisme, sera adressé à Creusot Cyclisme, Immeuble des Sociétés, 11 rue St Henri, 71200, Le Creusot et devra parvenir au plus tard le 15/06/2019.

ARTICLE 4 : Permanence

Les permanences de départ ouvriront : le samedi 6 juillet à partir de 15h et jusqu'à 18h30, le dimanche 7 juillet à partir de 8h00 et jusqu'à 8h45 Site Universitaire Condorcet, entrée Nord Est, rue de l'université au Creusot, pour les formalités administratives et logistiques.

ARTICLE 5 : Classements et bonifications

- Un CLASSEMENT INDIVIDUEL établi aux temps à chacun des deux tronçons

- Un CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL (Maillot Blanc) établi par l'addition des temps enregistrés dans chacun des deux tronçons et des bonifications. En cas d'égalité, il est fait appel à l'addition des places retenues à chaque tronçon et, en dernier ressort, à la place obtenue lors du dernier tronçon disputé.

Le leader porte le maillot blanc.

- Un CLASSEMENT DES GRIMPEURS (Maillot Rouge) par addition des points suivants attribués aux MG référencés sur l'itinéraire détaillé, soit :

1^{ère} catégorie : 8, 5, 3, 2 points.

2^{ème} catégorie : 5, 3, 2 points.

3^{ème} catégorie : 3, 2, 1 points.

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le Classement des Grimpeurs.

En cas d'ex æquo au classement général individuel des Grimpeurs, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. nombre de 1^{ères} places dans les côtes de 1^{ère} catégorie
2. nombre de 1^{ères} places dans les côtes de 2^{ème} catégorie
3. nombre de 1^{ères} places dans les côtes de 3^{ème} catégorie
4. classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader de ce classement porte le maillot à pois.

- Un CLASSEMENT DES SPRINTS (Maillot Bleu) par addition de points obtenus à chaque sprint intermédiaire référencé sur l'itinéraire détaillé sur les quatre premiers coureurs avec 5, 3, 2 et 1 points.

En cas d'égalité de points, prépondérance sera donnée aux coureurs :

1. ayant obtenu le plus grand nombre de 1^{ères} places, puis de 2^{èmes} places et ainsi de suite jusqu'à la 4^{ème}
2. ayant été classés dans le plus grand nombre de sprints
3. ayant obtenu le meilleur classement dans le dernier sprint
4. étant le mieux classés au classement général

Pour bénéficier du prix du classement final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Le leader de ce classement porte le maillot bleu.

- Un CLASSEMENT PAR EQUIPES établi par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe au classement du tronçon. En cas d'égalité, les équipes sont départagées en additionnant les places obtenues par leurs trois meilleurs temps du tronçon. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement du tronçon.

Le classement général par équipes s'établit en additionnant les trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

1. nombre de 1^{ères} places dans chaque classement par équipes du jour
2. nombre de 2^{èmes} places dans chaque classement par équipes du jour, etc...

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

- **BONIFICATIONS** : il est prévu des bonifications en temps, reportée uniquement au classement général individuel aux arrivées des deux tronçons pour les 3 premiers coureurs classés : 10, 6 et 4 secondes.

- **SPRINTS BONUS** : cinq sprints intermédiaires bonus seront disputés au cours des 2 tronçons de l'épreuve. Ceux-ci compteront à la fois pour le classement par points comme défini à l'alinéa 4 du présent article et pour le classement général individuel par le biais des bonifications aux trois premiers coureurs classés : 5, 3 et 1 secondes.

- **CLASSEMENT DU KM 16** : à chaque tronçon sera disputé un sprint au KM 16, les vainqueurs se verront remettre le trophée souvenir Antonin Landré.

ARTICLE 6 : Itinéraire - Détails d'organisation

L'itinéraire détaillé avec l'horaire probable, les détails d'organisation, les lieux et horaires des permanences de départ, réunions des directeurs sportifs et commissaires, contrôles antidopage, la liste des prix, l'attribution des points pour les classements annexes, les consignes à respecter pour l'hébergement, etc.. figureront dans le guide officiel.

ARTICLE 7 : Signature

Avant le départ de chaque tronçon, les concurrents devront obligatoirement se présenter, en équipe, porteurs de leur tenue au podium protocolaire pour signer la feuille de contrôle, accompagnés de leur Directeur Sportif dans les tranches horaires indiquées.

ARTICLE 8 : Ordre des voitures suiveuses

L'ordre à respecter par les voitures suiveuses à l'échelon course :

- lors du 1^{er} tronçon, il résultera du tirage au sort effectué par les commissaires le dimanche 7 juillet lors de la réunion des directeurs sportifs.
- pour le 2^{ème} tronçon, il sera déterminé par le classement du meilleur représentant de chaque équipe au classement général individuel résultant du tronçon précédent.

ARTICLE 9 : Délais d'élimination

Les contrôles d'arrivée seront fermés lorsque sera écoulé le temps du vainqueur augmenté de 10%.

Ils pourront être prolongés si le déchet dépasse 20% des partants du tronçon (sur décision du jury des commissaires et après avis de l'organisateur).

LE RÈGLEMENT (SUITE)

Bien entendu, tous les coureurs arrivant dans le nouveau délai ainsi fixé demeureront qualifiés pour le tronçon suivant. Sous aucun prétexte les commissaires n'auront le droit de repêcher un homme arrivé après les délais et non chronométré.

ARTICLE 10 : Incidents de course dans les derniers kilomètres

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans le dernier tour du 1^{er} tronçon et lors des 2 derniers kilomètres du 2^{ème} tronçon, le ou les coureurs(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureurs(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment constaté de l'incident.

ARTICLE 11 : Réclamations

Les réclamations concernant un tronçon seront reçues par les commissaires titulaires jusqu'au départ du tronçon suivant.

ARTICLE 12 : Contrôle antidopage

Les lieux du contrôle sont mentionnés dans les détails d'organisation. Sera appliquée la réglementation antidopage de la loi française, outre le règlement UCI.

ARTICLE 13 : Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

ARTICLE 14 : Hébergement

Les 6 coureurs et 2 ou 3 accompagnateurs (maxi) des 10 premières équipes inscrites pourront être hébergés gratuitement dans les meilleures conditions par le comité d'organisation le samedi 6 juillet au soir, l'hébergement comprenant la nuitée, le dîner et le petit-déjeuner. Pour la restauration du dimanche, se reporter à l'article 15.

ARTICLE 15 : Restauration

L'organisateur prévoit la mise en place d'une restauration collective pour le dimanche midi selon les dispositions matérielles rappelées dans les détails d'organisation. Chaque équipe devra préciser le nombre des repas réservés avec le bulletin d'inscription qui sera accompagné du chèque de réservation correspondant. Le prix du repas est fixé à 11€/personne.

ARTICLE 16 : Protocole - Réception finale - Cérémonie

Tout coureur, après l'arrivée d'un tronçon, confirmé vainqueur du tronçon ou premier dans l'un des classements attribuant l'un des maillots de leader prévu au règlement de l'épreuve, doit obligatoirement se rendre au podium protocolaire dans un délai maximum de 5 minutes après l'arrivée, pour la remise du maillot ou trophée distinctif, en tenue de course.

En cas de cumul, l'attribution de ceux-ci s'effectuera dans la priorité suivante :

Maillot BLANC : leader du Classement Général

Maillot ROUGE : leader du Classement du Grimpeur

Maillot BLEU : leader du Classement des Sprints

Seront également remis lors des protocoles :

Trophée SOUVENIR : le vainqueur du classement du KM 16

Le Classement par équipe : le trophée du souvenir « Antonin Landré » sera remis à l'issue du tronçon 2.

Une réception finale est programmée 30 minutes après la fin du protocole podium à l'issue du dernier tronçon ou la présence de tous les lauréats est obligatoire.

Le vainqueur du classement général et l'ensemble des membres de la formation lauréate du classement par équipes resteront disponibles à l'issue de la réception finale pour une courte cérémonie au cimetière du Breuil où repose Antonin.

Toute absence lors d'un protocole sera sanctionnée.

ARTICLE 17 : Assistance véhicule neutre

Deux véhicules de dépannage neutre seront mis à la disposition du Président du jury de la course par l'organisation.

ARTICLE 18 : Véhicules suiveurs

Les conducteurs des véhicules évoluant à l'échelon course devront se conformer strictement à toutes les décisions du Président de Jury ou de ses adjoints qui, à cet effet, feront usage du drapeau rouge. Ils devront obligatoirement être licenciés et devront respecter le numéro d'ordre attribué. La hauteur des véhicules sera limitée à 1m60.

ARTICLE 19 : Communication - Infos course

Les informations course seront émises sur la fréquence « radio tour » communiquée lors de la réunion des directeurs sportifs.

ARTICLE 20 : Sécurité - Responsabilités - Devoirs

La plus grande prudence est recommandée aux coureurs et suiveurs dans la traversée des agglomérations et passages difficiles. Ceux-ci devront respecter le code de la route, les règlements de police en vigueur ainsi que les prescriptions des maires des localités traversées.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité au sujet des accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs, reporters, caravaniers et les tiers de même que les accidents ou incidents causés par les véhicules de la caravane.

Les directeurs sportifs seront tenus de fournir à l'organisateur une attestation spécifiant que le véhicule utilisé dans la course est bien assuré en compétition.

Les équipes et les suiveurs sont tenus de solder toutes leurs dépenses supplétives aux modalités d'organisation standard en cours de route et aux deux tronçons.

ARTICLE 21 : Règles Générales

L'existence ou non d'une infraction à la règle et à l'esprit de l'épreuve sera laissée à l'appréciation du collège des commissaires de course sur rapport de celui d'entre eux ayant eu connaissance de l'incident.

Le fait pour un coureur ou pour un suiveur de participer ou de suivre cette épreuve implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il l'accepte en son entier.

Pour tout point non indiqué ou non prévu par ce règlement, il y a lieu de se reporter au règlement type de la FFC.

ARTICLE 22 : Environnement

Le respect de l'environnement fera l'objet d'une attention particulière :

- utiliser les poubelles mises à disposition sur les aires de départ et d'arrivée,

- interdiction formelle de jeter bidons et autres emballages en cours de route.

Tout non-respect de ces recommandations pourra faire l'objet de sanctions.

ILS NOUS ONT APPORTÉ LEUR SOUTIEN

